



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00198

Numéro SIREN : 404 707 622

Nom ou dénomination : A.C.E. PAYSAGE

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2016 sous le numéro de dépôt 308

A.C.E. PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 22.868 euros

Siège social : Kergleven

56550 LOCOAL-MENDON

404 707 622 R.C.S. LORIENT

968198

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,
Le dix-huit novembre,
A dix-sept heures,

Les associés de la société « A.C.E. PAYSAGE » se sont réunis en Assemblée Générale dans les locaux de la société Grant Thornton - Société d'Expertise-comptable - 59, Boulevard d'Armorique - 35706 - RENNES CEDEX 7.

Monsieur Philippe MOISAN préside la séance en sa qualité de Gérant.

Monsieur Patrick KERVADEC accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

- Monsieur Philippe MOISAN

Propriétaire de..... 750 parts sociales

Et,

- Monsieur Patrick KERVADEC

Propriétaire de..... 750 parts sociales

Sont présents.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Les statuts de la Société ;
- ✓ Le rapport de la gérance ;
- ✓ Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été tenus à leur disposition en temps utile précédemment à la présente l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de sa réunion.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

-----EXTRAIT-----

- Constatation de la démission de Monsieur Patrick KERVADEC de ses fonctions de Cogérant de la Société à effet du 30 septembre 2015 ;

-----EXTRAIT-----

A TITRE EXTRAORDINAIRE

-----EXTRAIT-----

- pouvoirs pour les formalités.

-----FIN-----

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

-----EXTRAIT-----

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Patrick KERVADEC de ses fonctions de Cogérant

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Monsieur Patrick KERVADEC de ses fonctions de Cogérant de la Société, conformément aux termes du courrier notifié à la Société et ses associés en date en date du 30 septembre 2015.

L'Assemblée Générale constate que la cessation des fonctions de Cogérant de Monsieur Patrick KERVADEC est effective depuis le 30 septembre 2015.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune somme de quelque nature qu'elle soit, n'est due au Cogérant démissionnaire dans le cadre de la cessation de ses fonctions.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il ne sera pas procédé au remplacement de Monsieur Patrick KERVADEC.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoir pour les formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions prises à titre ordinaire et extraordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié(e) conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra et qui seraient nécessaires compte tenu des résolutions adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

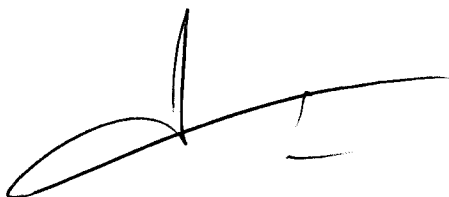
-----FIN-----

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance, la Gérance et les associés de la Société.

Monsieur Philippe MOISAN

Président de séance,
Gérant et associé.



Monsieur Patrick KERVADEC

Secrétaire de Séance.
Associé.

